

INVENTAIRE PARTICIPATIF DES ARBRES ET ESPACES BOISES D'ANJOU

LA SAUVEGARDE DE L'ANJOU

Les citoyens interpellent de plus en plus fréquemment la Sauvegarde de l'Anjou pour des abattages d'arbres ou d'espaces boisés, des destructions de haies, de zones humides... Et souvent cette question récurrente, 'que pouvons-nous faire' ?

La première étape pour protéger, c'est d'identifier et de répertorier. La Sauvegarde de l'Anjou souhaite donc proposer aux citoyens un inventaire participatif qui s'inscrira sur la durée. Il constituera une base de données consultable par tous sous forme de carte numérique disponible en ligne depuis le site de la Sauvegarde de l'Anjou. Une application dédiée pour smartphone permettra à quiconque d'enregistrer une fiche dès qu'il le souhaite (arbre intéressant, zone sensible...).

Ces données permettront :

- A la Sauvegarde de l'Anjou d'être plus réactive lorsqu'un projet présente un risque pour un site sensible : arbre remarquable, trame verte, zone humide, haie...
- Aux élus et services d'urbanismes de mieux protéger lors des révisions de PLUi les espaces végétalisés : trames vertes ou arbres remarquables en ville, haies ou zones humides en milieu rural...
- Aux professionnels du BTP, architectes, promoteurs... de mieux prendre en compte le végétal 'quotidien' des citoyens, celui qui n'est pas protégé dans les PLUi.
- Aux citoyens de s'approprier le patrimoine végétal dont le rôle est essentiel face aux défis actuels : biodiversité, climat.

Notre outil permettra d'enregistrer des arbres, des espaces boisés et des alignements d'arbres. Nous proposerons rapidement des formulaires pour enregistrer également des haies et des zones humides. L'enregistrement consistera à décrire ce que l'on souhaite répertorier, à géolocaliser et à photographier.

Les outils mis à disposition se voudront simples, intuitifs et complets. L'enregistrement des données pourra se faire soit via une application smartphone, soit via un formulaire en ligne ou sur un support papier. Les données seront vérifiées avant d'être rendues publiques pour être sûr de répertorier uniquement les éléments utiles. Par exemple, le rosier dans un jardin chez un particulier ne sera pas répercuté sur la carte publique.

L'inventaire participatif va démarrer au printemps 2019 sur l'agglomération d'Angers Loire Métropole, en raison notamment de la révision du PLUi fin 2019. Il y aura nécessité de révisions ou modifications ultérieures pour intégrer tout ce qui n'aura pas été recensé. Cela permettra de tester le dispositif et de l'étendre ensuite à l'ensemble du département.